



Renouvellement de la période d'observation

AURAY, le 27 novembre 2024 : Octopus Biosafety (Euronext Access Paris FR0013310281, MLOCT) annonce le renouvellement de la période d'observation.

La société Octopus Biosafety a été placée en redressement judiciaire le 24 mai 2024, avec une période d'observation initiale de six mois.

Le 24 octobre 2024, Octopus Biosafety a reçu une offre de participation au capital de la société et de financement de la période d'observation. Cette offre a été accueillie favorablement par le Conseil d'administration le 25 octobre 2024.

Sur la base de cette proposition et des perspectives envisagées, le Tribunal de Commerce de Lorient a statué, le 22 novembre 2024, en faveur du renouvellement de la période d'observation afin de permettre à la société de finaliser l'opération d'augmentation de capital et de préparer un projet de plan de redressement.

Le renouvellement de la période d'observation est toutefois conditionné au versement effectif de la première tranche de l'apport financier prévu pour couvrir cette période.

La prochaine audience est prévue le 13 décembre 2024. Elle aura notamment pour objet de vérifier la disponibilité de cette première tranche de l'apport sur le compte de la société. En cas de non-respect de cette condition, le Tribunal de Commerce pourrait prononcer la liquidation judiciaire de la société.

Les actions de la société Octopus Biosafety S.A. sont cotées sur Euronext Access Paris (code ISIN FR0013310281 - Mnémonique : MLOCT).

Plus d'informations sur :
www.octopusbiosafety.com